

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 et le règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 10-nov.-2023 Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 66283

Numéro du fiche de données de sécurité

Nom du produit

66283

Securite

CAB-O-SIL LM-150D UNTREATED FUMED SILICA

Forme nanoforme

Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119379499-16

Reach Registration Notes Dieses Produkt ist nicht als gefährlich eingestuft, die Informationen in diesem Datenblatt

dienen lediglich zu Ihrer Information.

CE n° (numéro d'index UE) 231-545-4

Numéro CAS 112945-52-5

Synonymes CABOSIL LM 150D

Substance pure/mélange Substance

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Divers

Rheological control Flow agent Anti-agglomérant Agent anti-bloquant Anti-set-off agent Aide à la pulvérisation Agent épaississant Transporteur

Agent de contrôle de la viscosité Agent brillant ou matifiant Intermédiaire chimique Agent de stabilisation

Enduit

Reinforcing agent

Coating
ADHESIVES
Produit d'étanchéité
Élastomère de silice

Élastomère de silicone Produits en caoutchouc

suspension dispersion

Batteries Cosmétiques Encres et toners

PEINTURES OU MATIERES APPARENTEES AUX PEINTURES

Produits d'hygiène et sanitaires

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BFI

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe | 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Rèalement (CE) n° 1272/2008

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.3. Autres dangers

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

	Nom chimique	% massique	Numéro	CE n° (numéro	Classification	Limite de	Facteur M	Facteur M
			d'enregistreme	,	selon le	concentration		(long terme)
			nt REACH		règlement (CE)	spécifique		
					nº 1272/2008	(LCS)		
					[CLP]			
	SYNTHETIC	> 99.9%	01-211937949	231-545-4	Non classé	-	-	-
	AMORPHOUS,		9-16					
P١	ROGENIC SILICA							
	112945-52-5							

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
SYNTHETIC AMORPHOUS, PYROGENIC SILICA 112945-52-5	> 5000	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nanoforms

SYNTHETIC AMORPHOUS, PYROGENIC SILICA (112945-52-5)

Name of (set of) nanoform(s)	Caractéristiques des particules	Valeur	Méthode
	Particle size distribution - d10	7 -15 nm	
	Particle size distribution - d50	2 - 30 nm	
	Particle size distribution - d90	10 - 35 nm	
	Shape of particles	Spherical	
	Crystallinity	Amorphe	
	Surface treatment	Non	
	Specific surface area	50 - 450 m2/g	

Informations supplémentaires

Les informations réglementaires se trouvent sous la silice générale : CAS RN 7631-86-9, EINECS RN 231-545-4.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans

une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de

l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de

symptômes.

Ingestion Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin

en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation

mécanique.

Ingestion Inconfort gastro-intestinal

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés La silice est incombustible, aucun moyen d'extinction n'a donc besoin d'être identifié.

Incendie majeur PRUDENCE: l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucun(e) connu(e).

chimique

Produits de combustion dangereux Aucun(e).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées

dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de

respirer les poussières.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Nettoyer rapidement par aspiration. L'utilisation d'un aspirateur avec filtration d'air

particulaire à haute efficacité (HEPA) est recommandée. Ne créez pas de nuage de poussière en utilisant une brosse ou de l'air comprimé. Ramasser et transférer dans des

récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Éviter toute génération de poussières. Prévenir la formation de nuages de poussières. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Toutes les parties métalliques de l'équipement de mélange et de traitement doivent être mises à la terre. Assurez-vous que tous les équipements sont électriquement mis à la terre avant de commencer les opérations de transfert. Les fines poussières sont capables de pénétrer dans les équipements électriques et peuvent provoquer des courts-circuits électriques.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Ne pas stocker avec des produits chimiques volatils car ils pourraient être adsorbés sur le produit. Conserver dans des conditions ambiantes. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

Classe d'entreposage (TRGS 510) Indéterminé(e)(s).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs Aucune information disponible

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucune information disponible.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une

protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Protection de la peau et du corps Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

Protection respiratoireUtiliser une protection respiratoire adaptée.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Guide de poche NIOSH sur les risques chimiques.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueSolideAspectPoudreCouleurblanche

Odeur Aucune information disponible

Seuil olfactif Sans objet

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Point de fusion / point de 1700 °C Guide de poche NIOSH sur les risques chimiques.

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle 2230 °C

d'ébullition

Inflammabilité The product is not flammable. Le produit résiste à

l'inflammation et ne favorise pas la propagation des

flammes. Sans objet.

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

pH (en solution aqueuse)

Viscosité cinématique

Viscosité dynamique

Hydrosolubilité

Solubilité(s) Coefficient de partage

Pression de vapeur

Densité relative 2.2 30-150 kg/m3

Masse volumique apparente

Densité de liquide

Densité de vapeur

Caractéristiques des particules

Granulométrie Distribution granulométrique

Non combustible.

Sans objet.

Sans objet.

Tests en interne.

Aucune information disponible.

Sans objet.

Sans objet. OECD 105.

Aucune information disponible.

Sans objet.

Aucune information disponible.

@ 20 °C.

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Sans obiet.

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

Propriétés explosives Not considered to be explosive

Propriétés comburantes Does not meet the criteria for classification as oxidising

3.6 - 4.5

Soluble dans l'eau

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non réactif. La substance est un solide inorganique inerte. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

mécaniques

Aucun(e).

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Ce matériau est une poussière inorganique et ne créera ni ne supportera de conditions pouvant entraîner une explosion de poussière ou un incendie, Éviter l'accumulation de charges électrostatiques, Éviter toute génération de poussières, Toutes les parties métalliques de l'équipement de mélange et de traitement doivent être mises à la terre, Assurez-vous que tous les équipements sont électriquement mis à la terre avant de

commencer les opérations de transfert.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

SILICA

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système

respiratoire.

Contact oculaire En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation

mécanique.

Contact avec la peau Non irritant pendant l'utilisation normale.

Ingestion Inconfort gastro-intestinal.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

ETAmél (voie orale) > 5000 mg/kg ETAmél (voie cutanée) > 2000 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
SYNTHETIC AMORPHOUS,	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	-
PYROGENIC SILICA			

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Non irritant pendant l'utilisation normale.

SYNTHETIC AMORPHOUS, PYROGENIC SILICA (112945-52-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet		Cutané(e)		24 heures	Score du produit =

irritant/corrosif aigu sur la			0/8
neau			

oculaire

Lésions oculaires graves/irritation En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique.

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	- 1	œil		24 heures	Score du produit 1.0/110

SYNTHETIC AMORPHOUS, PYROGENIC SILICA (112945-52-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet	Lapin	œil		24 heures	Score du produit
irritant/corrosif aigu sur les					1.0/110
yeux					

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune donnée expérimentale sur les animaux n'est disponible. Aucun cas de sensibilisation chez l'homme n'a été rapporté.

Mutagénicité sur les cellules

Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal.

germinales

Informations sur le produit							
Méthode	Espèce	Résultats					
Test d'Ames		Négatif					
OCDE, essai n° 486 : Essai de synthèse non		Négatif					
programmée de l'ADN (UDS) sur des							
hépatocytes de mammifères in vivo							
Test d'aberration chromosomique	Hamster	Négatif					

Informations sur les composants

SYNTHETIC AMORPHOUS, PYROGENIC SILICA (112945-52-5)

-	31111121187WHOTE 11688;1 116882118 612187 (112818 62 6)						
- [Méthode	Espèce	Résultats				
	Test d'Ames		Négatif				
OCDE, essai n° 486 : Essai de synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur des hépatocytes de mammifères in vivo			Négatif				
Test d'aberration chromosomique		Hamster	Négatif				

Cancérogénicité

Aucune preuve de cancérogénicité n'a été observée chez plusieurs espèces animales suite à une exposition répétée par voie orale ou par inhalation à la silice amorphe. De même, les études épidémiologiques ne montrent aucune preuve de cancérogénicité chez les travailleurs qui fabriquent de la silice amorphe.

Toxicité pour la reproduction

Aucun effet sur les organes reproducteurs ou le développement fœtal n'a été signalé dans les études de toxicité à long terme sur la toxicité de doses répétées chez l'animal.

STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

STOT - exposition répétée

Toxicité à dose répétée : orale (rat), 2 semaines à 6 mois, aucun effet indésirable significatif lié au traitement à des doses allant jusqu'à 8 % de silice dans l'alimentation. Toxicité à dose répétée : inhalation (rat), 13 semaines, niveau le plus bas avec effet observé (DMEO) = 1,3 mg/m³ sur la base d'effets réversibles légers dans les poumons. Toxicité à dose répétée : inhalation (rat), 90 jours, DMEO = 1 mg/m³ basée sur les effets réversibles dans les poumons et les effets dans la cavité nasale. Toxicité à dose répétée avec SAS 400 m2/g : inhalation (rat), 90 jours, inflammation totalement réversible liée aux processus de clairance après la période de récupération. La NOAEC (poumon) basée sur l'histopathologie et le marqueur inflammatoire est de 5 mg/m³. Based on available data the classification criteria are not met.

Danger par aspiration

Sur la base de l'expérience industrielle et des données disponibles, aucun risque

d'aspiration n'est attendu.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Poisson Brachydanio rerio	CL50	> 10000 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	EL50	> 1000 - 10000 mg/L		

SYNTHETIC AMORPHOUS, PYROGENIC SILICA (112945-52-5)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Poisson Brachydanio rerio	CL50	> 10000 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	EL50	> 1000 - 10000 mg/L		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit contient des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Non attendu en raison des propriétés physicochimiques de la substance.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
SYNTHETIC AMORPHOUS, PYROGENIC SILICA	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

maladics professionnelies (it 400 o, i rance)		
Nom chimique	Numéro RG, France	
SYNTHETIC AMORPHOUS, PYROGENIC SILICA	RG 25	
112945-52-5		

Allemagne

Classe de danger pour le milieu non dangereux pour l'eau (nwg) aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires DSL/NDSL Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **EINECS/ELINCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **ENCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **IECSC** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **KECL PICCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires AIIC Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **NZIoC**

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques **EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques **AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Remarque sur la révision *** Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification		
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée	
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul	
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul	
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul	
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul	
Mutagénicité	Méthode de calcul	
Cancérogénicité	Méthode de calcul	
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul	

66283 - CAB-O-SIL LM-150D UNTREATED FUMED SILICA

STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par Lisa Bland

Préparée par

Date de révision 10-nov.-2023

Safety Data Sheet according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité